AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Synchro CACH 2017

PRÉSENTÉ PAR
CPA St-Étienne

DU : 9 février, 2017
AU: 12 février, 2017

SANCTION : S-16-098

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de sanction –
COMPETITION PATINAGE SYNCHRONISÉ

CPA St-Étienne

ANNONCE LA TENUE DE Invitation Synchro CACH 2017

Dates : 9 février, 2017 au 12 février, 2017

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

Président(e) comité organisateur :	Patrick Sirois
# Téléphone : 418-831-5982	Courriel : informations@cpast-etienne.ca
Président(e) de la compétition :	Guylaine Bouchard
# Téléphone : 418-831-5982	Courriel : competitions@acparqca.com
Représentant(e) technique :	Parisse Parent
Spécialiste de données en chef :	Yolaine Tremblay
Spécialiste de données informatiques :	Louise Lehouillier

PATINAGE QUÉBEC
N^{O} DE SANCTION : S-16-098

NOM DU CLUB HÔTE :	CPA St-Étienne
SITE INTERNET :	cpast-etienne.ca
COURRIEL :	informations@cpast-etienne.ca

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre Bruno-Verret
981, Route Lagueux
Lévis (QC) G6J 1K5

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (STANDARD LNH)

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction

6. Inscriptions

Postale: Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 21 décembre, 2016 à l'adresse suivante :

ACPARCNCA
63 Paradis
Lévis (Qc) G6J 1G4

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode(s) de paiement :

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de ACPARCNCA et datés **au plus tard le** 21 décembre, 2016**.** À l'adresse suivante :

ACPARCNCA
63 Paradis
Lévis (Qc) G6J 1G4

Aucun chèque postdaté après le 21 décembre, 2016 **ne sera accepté**

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 20 $ seront appliqués sur les chèques sans provision.

8. Frais d'inscriptions

100 $ par équipe (Patine 1 fois)

12 $ par athlète

9. Système de notation

Le système de calcul de points cumulatifs **(CPC)** est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

Si les équipes patinent 2 fois :

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

10. Musique

Chaque équipe devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

<u>Norme pour les CD (ajout)</u>

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE.

(3) Le nom de l'équipe suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

11. Enregistrement

Les feuilles de programmes doivent être remplies et transmises au plus tard le , par courriel à : .

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer, présenter la carte photo (obligatoire) et la porter au cou en tout temps. Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

12. Frais d'admission

Gratuit

Les patineurs et chaperons (max. 3) auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Deux entraîneurs, par équipe, certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13. Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

14. Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, les patineurs recevront une médaille.

15. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

16. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera diffusé sur le site Internet après la date limite des inscriptions

17. Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

18. Vidéo

Disponible sur place.

19. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

20. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Môtel Bernières
535 Rue de Bernières
Lévis (QC) G7A 1C9

(418) 831-3119

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Invitation Synchro CACH 2017.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les exigences techniques en patinage synchronisé de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **Débutant II - Patine 1 fois**
  Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
  AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins 12 ans le 1er juillet qui précède la compétition et au moins 75 % des membres de l'équipe doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans le 1er juillet qui précède la compétition.
  Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **Débutant I - Patine 1 fois**
  Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
  AGE : Aucune limite d'âge, mais conseillé à des patineurs qui s'entraînent à l'étape 4 ou à une étape supérieure du programme Patinage Plus.
  Prog. Libre : Max. 2 min.10 sec.